

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 21 MARS 2019

Etaient Présents 48 titulaires, 3 suppléants, 14 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Gérard LEPRETRE, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Valérie SARTOULOU, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Jean GASTOU	à	Patrick MAUNAS
	Alain TEULADE	à	Martine MIRANDE
	Jean-Michel IDOIBE	à	Anne BARBET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Jacques NAYA	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Valérie SARTOULOU
	Maylis DEL PIANTA	à	Michel ADAM
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Maïte POTIN	à	Henriette BONNET
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Denise MICHAUT
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise GASTON
	Jean-Pierre TERUEL	à	André BERNOS

<u>Suppléants</u> :	Jean-Pierre LOPEZ	suppléant de	Pierre Felix CAUHAPE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : David MIRANDE (excusé), Joseph LEES (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Cédric PUCHEU, Bernard AURISSET (excusé), Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Pierre SERENA, Didier CASTERES, André LABARTHE, Aurélie GIRAUDON (excusée), Robert BAREILLE (excusé), Pierre ARTIGUET (excusé)

RAPPORT N° 02-190321-PER-

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme BALLIHAUT expose :

Urbanisme

Par délibération du 20 décembre 2017, le Conseil Communautaire créait un poste d'animateur à temps complet pour assurer les missions relatives au projet « Mobilité durable » pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018.

Aujourd'hui, au vu des missions engagées par le pôle Urbanisme, il convient de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet dont les missions seraient les suivantes :

- 50% : poursuite des missions liées à la mobilité : appel à projet Vélo et territoire, convention navette haute Vallée d'Aspe avec le SIAMS (Syndicat Intercommunal d'Aide Matérielle à la Scolarisation) et la Région Nouvelle Aquitaine, transfert de propriété des vélos du PNP (Parc National des Pyrénées), extension du Rezo pouce à tout le territoire, suivi de l'appel à projet Vélo et territoire Cycl'o Béarn
- 50% : instruction des autorisations d'urbanisme.

Ce poste pourra être pourvu par voie statutaire ou par voie contractuelle, conformément au Statut de la Fonction Publique Territoriale.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2019 de la Communauté de Communes du Haut Béarn.

Petite enfance

Un poste d'adjoint d'animation à temps complet est vacant au service de la petite enfance.

Aujourd'hui, afin de pourvoir ce poste au grade des métiers de la petite enfance, il convient de supprimer le poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet et de créer un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Celui-ci pourra être pourvu par voie statutaire ou par voie contractuelle, conformément au Statut de la Fonction Publique Territoriale.

Information sur le reclassement en catégorie A des cadres d'emplois des Assistants socio-éducatifs et des Educateurs de jeunes enfants

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du protocole d'accord sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR), les cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs et les éducateurs de jeunes enfants ont été reclassés en catégorie A à compter du 1^{er} février 2019.

Au sein de notre collectivité, quatre postes sont concernés au sein du service Petite enfance :

- 1 poste d'assistant socio éducatif principal à temps complet
- 2 postes d'éducateur principal de jeunes enfants à temps complet
- 1 poste d'éducateur principal de jeunes enfants à temps non complet 24h30mn

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **CREE** un poste de rédacteur territorial à temps complet, un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe. Ces postes pourront être pourvus par voie statutaire ou par voie contractuelle, conformément au Statut de la Fonction Publique Territoriale,
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 21 mars 2019

Suivent les signatures

Affiché le 29.03.2019

Le Président

Signé D.L.

Daniel LACRAMPE

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 28/03/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/03/2019